

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juin 2020

L'an deux mil vingt, le seize juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Nicolas-La-Chapelle se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Etaient présents Mrs et Mmes les Conseillers Municipaux :
Messieurs Gilbert LEMAUR, Florian GRASSI, Romain DORNIER, Loïc LUTTRINGER, Gérard POINT, Frédéric LEMAUR et Madame Christelle NAYRAT.

Etait absent: néant

La séance a été ouverte sous la présidence de M. LEMAUR Gilbert, Maire, le secrétariat a été assuré par Romain DORNIER.

Le précédent procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Le Maire précise que suite à l'attribution de l'indemnité lui revenant, il redonnera 100 € par mois sous forme de don.

OBJET : AUTORISATION DE PRESENCE DE LA SECRETAIRE

Le Maire rappelle l'installation du nouveau Conseil Municipal au 26 mai 2020. Il informe que la secrétaire de mairie assiste régulièrement aux séances des Conseils Municipaux et que suite à la nouvelle municipalité il convient de délibérer sur ce point. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte cette proposition.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2020

Le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2020 le 06 mars dernier, il a été allouée la somme de 3 500 € au compte 6574 « subventions aux organismes privés ». Il convient désormais d'étudier les demandes de subventions reçues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote les subventions 2020 ainsi :

DESIGNATION	MONTANT
Vivre à Saint-Nicolas	2 098 €
France Alzheimer Aube	200 €
L'outil en Main	200 €
Ecole de Musique Nogentaise	102 €
ADMR Villenauxe	200 €
Comité Départemental Handisport Aube	200 €
TOTAL	3 000 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE

OBJET : PROPOSITION MEMBRES POUR LA CCID

Le Maire rappelle qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020 et de l'installation du nouveau Conseil Municipal au 26 mai 2020, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID). L'article L1650 du Code Général des impôts prévoit que dans les communes de moins de 2 000 habitants cette commission est composée de 6 commissaires titulaires, 6 commissaires suppléants, le Maire est membre de droit de la CCID. Ces commissaires doivent être proposés en nombre double soit 24.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, propose une liste de 24 personnes auprès de la Direction Générale des Finances Publiques. Les commissaires titulaires et suppléants retenus seront informés individuellement après le choix de la DGFIP.

OBJET : COMMISSION ELECTORALE

Le Maire rappelle le rôle de la commission électorale ainsi que sa composition à savoir : le Maire, un Conseiller Municipal, un délégué de l'Administration et un délégué du Tribunal de Grande Instance. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Frédéric LEMAUR au sein de la commission électorale.

OBJET : AUTRES COMMISSIONS

La commission obligatoire appel d'offre (3 titulaires et 3 suppléants) sera désignée ultérieurement.

Le Conseil Municipal désigne les commissions communales facultatives :

- Commission des finances, de l'Administration du personnel et des assurances
- Commission urbanisme, PLU, voirie, travaux, sécurité et accessibilité
- Commission communication, informations municipales, vie locale, action sociale, fêtes et cérémonies.
- Commission environnement, bois et chemins

OBJET : PROPOSITION ACHAT DE PARCELLES AU PORT SAINT NICOLAS

Il est proposé à la Commune l'acquisition de 2 parcelles jouxtant la digue située au Port-Saint Nicolas. Cet achat faciliterait l'entretien de la digue, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise et charge le Maire à signer l'achat de ces parcelles d'une surface totale de 43a 80ca pour 686 € hors frais de notaire.

OBJET : CREATION POSTE REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ERE} CLASSE

La secrétaire de mairie est éligible depuis le 1^{er} janvier 2019 à un avancement de grade au titre de rédacteur principal 1^{ère} classe. Afin de concrétiser cet avancement il convient de créer le poste adapté et de saisir la commission administrative paritaire du centre de gestion de l'Aube. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cet avancement et décide la création du poste au 1^{er} septembre 2020.

OBJET : ADHESION AU CNAS

Dans le cadre de son action sociale, le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité de faire bénéficier aux agents communaux certains services, réductions sur des billetteries... en adhérant au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Cette adhésion est possible au 1^{er} janvier ou 1^{er} septembre pour un coût annuel par agent actif de 212 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE

La secrétaire bénéficiant de ce service dans une autre collectivité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'adhésion à cet organisme au 1^{er} septembre 2020 pour l'employé technique et au 1^{er} janvier 2021 pour la totalité de ses agents (2).

OBJET : CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

En partenariat avec l'Association Vivre à Saint Nicolas, quelques dates de manifestations ont été retenues :

- Festivités du 14 juillet
- 12 septembre : fête du village
- Cérémonie du 11 novembre
- 14 novembre Trail by night de la Croix de fer
- 5 décembre 2020 : Saint-Nicolas

Ces manifestations prendront en compte les mesures sanitaires imposées par le protocole de l'Etat en fonction de la situation du moment.

OBJET : AFFAIRES DIVERSES

➤ **REPRISE DU SITE D'HEBERGEMENT**

Le Maire, après avoir rappelé le contenu de la délibération prise en séance de Conseil Municipal du 07 février 2020, fait savoir que M. Mauclerc, candidat à la reprise de l'activité d'hébergement, a fait une offre sur les matériels inventoriés dans le cadre de la liquidation judiciaire de la SAS AGORA SGSN. Ainsi, dès lors que le liquidateur judiciaire accepterait le principe d'une vente amiable à son profit, aucun obstacle n'empêcherait plus la reprise de l'activité d'hébergement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer un nouveau bail d'occupation avec M. MAUCLERC ou tout autre représentant de la société affiliée qu'il représenterait dans les conditions listées dans le projet joint à cette délibération.

➤ **DOTATIONS**

Le Maire rappelle que lors du vote du Budget primitif 2020 de la commune le 06 mars dernier, les dotations de l'Etat n'étaient pas connues et par précaution, aucun montant n'avait été inscrit en recettes de fonctionnement à ce sujet. La notification de la Préfecture annonce une dotation de 6 066 € au titre de la dotation élu local (dotation revalorisée conformément aux promesses de l'Etat) , 2 720 € au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et 1 568 € au titre de la dotation de solidarité rurale. Soit donc un total de 10 354 € de recettes qui seront perçues au cours de l'année alors qu'elles n'avaient pas été prévues.

➤ **ELECTIONS MUNICIPALES**

Le secrétaire de séance donne lecture des félicitations pour les élections municipales du Sénateur Philippe ANNOT, du Président du Conseil Départemental de l'Aube Philippe PICHERY, du Président de la Région Grand Est Jean Rottner, et du Maire de Nogent sur Seine Estelle Bomberger-Rivot.

➤ **UN JOUR, UNE EGLISE**

Compte tenu des délais très courts pour répondre, cette année la commune ne participera pas à l'opération « un jour, une église ».

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE

OBJET : TOUR DE TABLE

Romain DORNIER informe être désormais désigné comme relai village au sein de la paroisse, la messe de la Saint Nicolas aura lieu le samedi 5 décembre 2020 à 18h30.

Florian GRASSI précise avoir assisté au nettoyage du château d'eau par le syndicat et que la cabane de l'ours de l'aire de jeux des enfants sera réparée.

Fait et délibéré à Saint-Nicolas-La-Chapelle le 16 juin 2020.

Le Maire,

Gilbert LEMAUR,